

17 janvier 2014

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de M^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Yves Nidegger, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Pascal Spuhler: «Elargissement du pont du Mont-Blanc pour y joindre une piste cyclable: la Ville de Genève veut-elle se passer des fonds privés et publics?»

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Préambule

La motion M-979 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 22 novembre 2011. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer les 12 novembre, 3 et 10 décembre 2013. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Rappel de la motion

Considérant:

- les demandes répétées du Conseil municipal en faveur de la construction d'une passerelle cycliste sur le pont du Mont-Blanc;
- le renvoi au Conseil administratif, en date du 12 octobre 2010, de la motion M-941, restée sans suite à ce jour;
- la décision de la Confédération de retenir la passerelle cycliste du pont du Mont-Blanc dans le cadre du projet d'agglomération I et de la financer à hauteur de 40%;
- la nécessité de débiter impérativement ces travaux avant 2014 pour bénéficier de la manne fédérale;
- le vote par le Canton de la loi pour financer les infrastructures du projet d'agglomération I à hauteur de 60%;
- le fait qu'une requête en autorisation de construire a été déposée en 2010 au Département des constructions et des technologies de l'information et que son instruction n'est toujours pas terminée;

- le fait qu’une nouvelle variante de ce projet – présentée au département des constructions et de l’aménagement de la Ville de Genève – permet de ne pas empiéter sur les voies de roulement et de satisfaire ainsi l’ensemble des usagers du pont du Mont-Blanc (Transports publics genevois, cyclistes, piétons et voitures);
- le fait qu’un donateur privé serait disposé, dans le cadre de ce projet, à refaire l’éclairage, les barrières et les trottoirs du pont;
- le fait que ce projet d’élargissement ne coûterait qu’environ 2 millions de francs à la Ville (entretien structure et tablier);
- le fait que la Ville devra de toute façon effectuer la réfection de l’ouvrage un jour ou l’autre;
- le fait que ce projet pourrait bénéficier d’un accueil favorable de tous les acteurs concernés par la mobilité à Genève;
- la nécessité d’agir, au vu des risques encourus quotidiennement par les piétons et les cyclistes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier la requête en autorisation de construire – dans le sens de la nouvelle variante n’empiétant pas sur les voies de roulement – afin de pouvoir démarrer rapidement les travaux et bénéficier ainsi d’un soutien financier fédéral et cantonal, ainsi que de celui d’un mécène privé.

Séance du 12 novembre 2013

La présidente accueille M^{me} Alexandra Rys, motionnaire.

M^{me} Rys rappelle qu’en avril 2010 la Ville avait déposé une requête en autorisation pour une piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc, un projet entraînant un rétrécissement des voies de circulation. Elle ajoute que d’aucun estimaient que le projet était en-dessous de ce que l’on pouvait attendre. Elle mentionne qu’un architecte avait par ailleurs esquissé un projet de passerelle, qu’un mécène était prêt à financer. Elle déclare que c’est la raison pour laquelle cette motion a été déposée, et qu’elle a fait l’objet d’un renvoi sans débat après avoir traîné quelque temps. Elle imagine que cette motion est à présent dépassée puisqu’en octobre 2011, la Ville a déposé un concours d’architecte dont le résultat a été présenté. Elle observe en l’occurrence que le projet retenu n’a pas été celui du lauréat.

Elle précise que le projet de ce dernier présentait en effet le désavantage de ne pas comporter un amarrage pour l’accrochage des bateaux. Elle rappelle, en outre, que le PRD-56 (Passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc) avait été renvoyé à la commission de l’aménagement et de l’environnement pour demander l’abandon du projet lauréat, et de restreindre le projet à quinze mil-

lions. Elle observe que la situation est gênante puisque la Confédération était prête à participer à une part du coût si le projet était réalisé avant 2014. Elle pense donc que ce subside est perdu et elle propose d'entendre le département concerné.

Une commissaire signale que M. Pagani a été entendu par la commission des travaux et des constructions sur ce sujet, ne faudrait-il pas y renvoyer cette motion?

La motionnaire déclare ne pas avoir retrouvé le PRD-56, un commissaire croit se souvenir qu'il aurait été renvoyé au Conseil administratif sans réponse jusqu'ici.

Une commissaire propose d'auditionner M. Pagani.

La commission accepte à l'unanimité.

Une autre commissaire suggère également le Touring Club Suisse.

La proposition est refusée par 10 non (2 EàG, 3 LR, 2 Ve, 3 S) contre 4 oui (1 DC, 1 UDC, 2 MCG).

Séance du 3 décembre 2013

La présidente accueille M. Rémy Pagani, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M. Betty, chef du Service du génie civil, et M^{me} Isabelle Goettelmann, ingénieure en génie civil.

M. Pagani prend la parole et rappelle qu'il était prévu, à l'origine, de prendre dix à quinze centimètres sur la chaussée pour créer une piste cyclable. Il ajoute qu'une généreuse donatrice avait même offert plusieurs millions pour ce faire, mais il remarque que M^{me} Künzler n'a pas voulu de ce projet. Il rappelle alors le projet de passerelle et le concours qui a été mené, et il remarque qu'il est possible d'obtenir une aide de la Confédération se montant à 40%. Il précise toutefois qu'à la demande du Conseil municipal, une diminution a été envisagée. Il rappelle enfin que cette passerelle serait dédiée aux piétons.

M. Betty rappelle que des préétudes ont été réalisées de 2003 à 2011. Différentes variantes ont été envisagées, avec des études de faisabilité. Un premier chiffrage ce montait à 12,22 millions dont 40% pour la Confédération.

La réflexion doit se porter sur l'accroche, le débarcadère de la CGN, la courbe de la pente qui, au delà de 6%, n'est plus accessible par les handicapés, pas d'escaliers, tout en créant un lieu de détente sur ce site. Les mouettes doivent pouvoir passer sous la passerelle et le débarcadère de la CGN devrait être déplacé.

Il en vient à la question financière et il déclare qu'il n'y a plus de date butoir pour le début des travaux, ce qui a été confirmé par un arrêté fédéral du 21 sep-

tembre 2010. Il signale que le montant actuel est de 5,655 millions, compte tenu du renchérissement. Il rappelle que le crédit d'étude de la proposition PR-387 était de 1,420 million. Et il mentionne qu'il reste un solde de 826 000 francs pour la suite des études.

Suite à cela, une présentation du concours est faite à la commission, qui est jointe au présent rapport.

Suite à une longue discussion entre la Ville et les lauréats, une optimisation des coûts finaux passerait de 39 millions à 29,76 millions dont 24 millions à charge de la Ville.

Devant l'indignation de la majorité de la commission concernant le prix, M. Pagani déclare que cette passerelle sera une œuvre d'art et de technologie, il est prêt à approcher la Fondation Wilsdorf pour ce projet.

Un long débat s'ensuit entre plusieurs commissaires et les services du magistrat, concernant le rapport entre le crédit d'études et le résultat (x20), les ouvrages d'art. Pourquoi une passerelle destinée aux piétons devrait accueillir des vélos, etc.?

Le Conseil municipal tranchera de toute façon.

Séance du 10 décembre 2013

La présidente ouvre la discussion.

Pour le groupe libéral-radical, ce projet est très cher, la Ville a-t-elle les moyens de payer?

Les socialistes voteront cette motion, car le financement fédéral est acquis, et ils comptent sur M. Pagani pour solliciter la participation de généreux donateurs.

Pour les Verts ce projet est dépassé, mais ils peuvent entrer en matière, car il ne va pas à l'encontre de la mobilité douce.

La présidente passe au vote de la motion qui est acceptée par 10 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 3 LR):

Annexe: présentation du concours d'architecte

Présentation PowerPoint à consulter sur le site du Conseil municipal en annexe au rapport.



PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS
INGEN SA

5, Rue des Cordiers 1207 Genève CH
12, Rue du Pont Neuf 1209 Geneva CH

Mt. 0041 22 700 75 00 Fax. 0041 22 707 75 01
Mt. 0041 22 308 88 88 Fax. 0041 22 308 88 89

architecte@pdupraz.ch
genève@ingen.ch

www.pdupraz.ch
www.ingen.ch

TRAVERSÉE CYCLISTE / PIÉTONS DE LA RADE







